

MINISTERE DE LA JUSTICE- Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'EDUCATEURS 2022

CONCOURS DIT DE LA « 3^{ème} voie »

Epreuve d'admissibilité (durée : 4 heures – coefficient 3)

Sujet :

Après avoir analysé, synthétisé et mis en forme les éléments essentiels du parcours et de la problématique de Cynthia LOPEZ, vous argumenterez des hypothèses et propositions éducatives à mettre en place pour préparer la sortie d'incarcération du quartier des mineures de LONGUENESSE de cette adolescente.

Vous vous appuyerez notamment sur votre parcours professionnel et votre expérience personnelle.

Document 1 : Ordonnance de MJIE du 21 avril 2021

Document 2 : Ordonnance de Liberté Surveillée Préjudicielle du 29 avril 2021

Document 3 : Note de situation du 29 août 2021

Document 4 : Rapport de MJIE du 15 novembre 2021

NB : Il convient de ne faire figurer dans votre réponse aucune identification, aucun signe distinctif, ni sur la feuille principale ni sur les intercalaires éventuels (nom, initiales, indication de lieux ou de services, même fictifs ...) conformément au principe d'anonymat. Toute copie remise en contradiction avec ces instructions est passible de nullité.

Nombre total de pages y compris celle-ci : 20

Document 1

Cour d'Appel de Douai
Tribunal Judiciaire de Douai

Cabinet de Carole TOURNY

Juge d'instruction

N° Parquet : 14314000063

N° d'instruction : JI1006000292

Identifiant Justice : 0537200718G

Le 21 avril 2021

ORDONNANCE AUX FINS DE MESURE JUDICIAIRE
D'INVESTIGATION EDUCATIVE

Nous, Carole TOURNY, juge d'instruction, au Tribunal judiciaire de Douai, étant en notre cabinet,

Vu l'information concernant :

LOPEZ Cynthia

née le 14 novembre 2005 à Calais (Pas de Calais)

de LOPEZ Didier et de MERCIER Véronique

Ayant pour avocat Maître DELANNOY Antoine, avocat au barreau de Douai.

Mise en examen du chef de :

- ARRESTATION, ENLEVEMENT, SEQUESTRATION OU DETENTION ARBITRAIRE DE PLUSIEURS MINEURS DE 15 ans faits commis du 10 au 19 avril 2021 à Boulogne sur mer prévus par ART. 224-5 al.1, ART.224-3 al1, ART.224-1 al.1 C.PENAL et réprimés par ART.224-5 al.1, ART 224-3 al.1, ART.224-9, ART. 224-10, ART. 224-11, ART. 131-26-2 C.PENAL.

Vu l'arrêté du 02/02/2011 et l'article 1 et 2 de l'arrêté du 2/02/2011 du garde des sceaux, l'article 8 de l'ordonnance du 2/02/1945 modifiée ;

Vu le procès-verbal de mise en examen de la mineure en date du 21 avril 2021 ;

Attendu qu'il résulte des pièces du dossier, de l'audience et des déclarations de la mineure qu'il convient d'ordonner une mesure judiciaire d'investigation éducative ;

Que la mesure judiciaire d'investigation éducative portera sur les conditions de vie de la mineure, son histoire, sa personnalité, son contexte sociologique, son environnement éducatif, scolaire et familial ainsi que sur son positionnement par rapport aux actes pour lesquels elle a été mise en examen ;

PAR CES MOTIFS :

Ordonnons une mesure judiciaire d'investigation éducative à l'égard de LOPEZ Cynthia, pour une durée de trois mois.

Avec pour mission générale de :

- Recueillir par une approche interdisciplinaire, des informations quant à la personnalité et les conditions de vie, d'éducation et de prise en charge de la mineure,
- Décrire la situation sociale dans laquelle évolue la mineure,
- Décrire la situation familiale de la mineure et son fonctionnement.

Cette mesure comportera, le cas échéant, et après évaluation de la notion de danger, des propositions d'accompagnement de type éducatif, thérapeutique, et/ou de prise en charge médico-sociale ;

Et

Au besoin, d'approfondir dès à présent par une approche spécifique la problématique particulière immédiatement repérable selon le signalement ou évoquée au cours de l'audience et déterminante pour éclairer la situation de la mineure ;

Désignons l'unité éducative de milieu ouvert de Saint-Omer 4 rue de l'Arsenal-4^{ème} étage-62500 Saint-Omer, aux fins de procéder à la mesure judiciaire d'investigation éducative qui nous fera connaître le résultat de ces investigations qui pourra comporter toute proposition éducative utile ;

Disons que le rapport devra nous être déposé à notre cabinet avant le 30 septembre 2021 ;

Disons que l'investigation pourra être approfondie en cours de mesure à l'initiative du juge d'instruction, des parties ou du service désigné, et que dans cette hypothèse, ce dernier devra déposer un rapport intermédiaire.

Ordonnons l'exécution provisoire de la présente ordonnance.

Fait en notre cabinet, le 21 avril 2021

Le juge d'instruction,

Carole TOURNY

Copie de la présente ordonnance a été transmise au chef d'établissement pénitentiaire pour notification à la mineure, le 21 avril 2021.

Copie de la présente ordonnance a été transmise par télécopie avec récépissé à l'avocat de la mineure le 21 avril 2021.

Copie de la présente ordonnance a été adressée par lettre recommandée avec accusé réception à la mère de la mineure le 21 avril 2021.

Copie de la présente ordonnance a été transmise à l'organisme chargé de la mesure le 21 avril 2021.

Le greffier

Paul TOURNADRE

Document 2

Cour d'Appel de Douai
Tribunal Judiciaire de Douai

Cabinet de Carole TOURNY

Juge d'instruction

N° Parquet : 14314000063

N° d'instruction : JI1006000292

Le 29 avril 2021

Ordonnance aux fins de liberté surveillée préjudicielle

Nous, Carole TOURNY, juge d'instruction, au Tribunal judiciaire de Douai, étant en notre cabinet,

Vu la procédure concernant :

LOPEZ Cynthia

née le 14 novembre 2005 à Calais (Pas de Calais)

de LOPEZ Didier et de MERCIER Véronique

Ayant pour avocat Maître DELANNOY Antoine, avocat au barreau de Douai.

Mise en examen des chefs de :

ARRESTATION, ENLEVEMENT, SEQUESTRATION OU DETENTION ARBITRAIRE DE PLUSIEURS MINEURS DE 15 ans, faits commis du 10 au 19 avril 2021 à Boulogne-sur-Mer prévus par ART. 224-5 al.1, ART.224-3 al1, ART.224-1 al.1 C.PENAL et réprimés par ART.224-5 al.1, ART 224-3 al.1, ART.224-9, ART. 224-10, ART. 224-11, ART. 131-26-2 C.PENAL.

Vu l'ordonnance du 02/02/1945 modifiée, les articles 8 al.9, 10 al.6, 11 dernier, 25 et suivants de l'ordonnance du 2 février 1945 modifiée.

Attendu qu'en raison des renseignements recueillis sur la situation actuelle de la mineure et sur son comportement, il apparaît conforme à l'intérêt de Cynthia LOPEZ de la placer sous le régime de la liberté surveillée préjudicielle.

PAR CES MOTIFS :

Plaçons Cynthia LOPEZ sous le régime de la Liberté surveillée préjudicielle pendant la durée de la procédure ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné ;

Désignons l'unité éducative de milieu ouvert de Saint-Omer 4 rue de l'Arsenal-4^{ème} étage-62500 Saint-Omer, pour assurer le suivi de cette mesure ;

Disons qu'un rapport concernant l'évolution de cette mineure nous sera adressé tous les 4 mois à compter de ce jour ;

Fait en notre cabinet, le 29 avril 2021

Le juge d'instruction,

Carole TOURNY

La présente ordonnance a été notifiée par télécopie avec récépissé à Maître DELANNOY Antoine, le 29 avril 2021.

La présente ordonnance a été transmise au chef d'établissement pénitentiaire pour notification à la mise en examen, le 29 avril 2021.

La présente ordonnance a été notifiée par lettre recommandée aux représentants légaux le 29 avril 2021.

La présente ordonnance a été adressée à l'organisme qui suit la mesure le 29 avril 2021 par LR.

Le greffier

Paul TOURNADRE

Document 3



DIRECTION INTER-REGIONALE GRAND NORD
DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE
DE LA JEUNESSE DU PAS-DE-CALAIS

SERVICE TERRITORIAL EDUCATIF DE MILIEU OUVERT
DE BOULOGNE
UNITE EDUCATIVE DE MILIEU OUVERT DE SAINT-OMER

Saint-Omer, le 29 août 2021

Madame LAMBERT
Responsable d'unité éducative
UEMO de Saint-Omer

A

Madame TOURNY

Juge d'instruction au TJ de Douai

Objet : note intermédiaire de détention concernant Cynthia LOPEZ, née le 14 novembre 2005 à Calais

ELEMENTS JUDICIAIRES :

Date incarcération : 21 avril 2021
N° Parquet : 14314000063
N° Instruction : JI1006000292
Statut de prévenue
Suivi milieu ouvert par l'UEMO de Saint-Omer

Origine de la détention :

Cynthia LOPEZ est incarcérée depuis le 21 avril 2021 au quartier mineur de LONGUENESSE pour des faits de séquestration aggravée sur mineurs de 15 ans. Il s'agit de sa première incarcération.

Eléments de personnalité de la mineure dans le cadre de la détention :

Cynthia LOPEZ est incarcérée depuis le 21 avril 2021. Précédemment la mineure était domiciliée chez sa mère mais principalement en errance.

Cynthia LOPEZ a débuté son incarcération à l'unité de vie « arrivants ». Durant cette période elle a pu parler de ses nombreux lieux de placements proposés et exprime très rapidement sa volonté de retourner au domicile maternel. Pour elle, « cette situation dure depuis trop longtemps ». Elle émet la volonté de ne plus être placée et prend conscience que son attitude en dehors du quartier mineur est en inadéquation avec ses projets de sortie.

Cynthia intègre ensuite la détention. Elle a du mal à trouver sa place au sein du groupe de jeunes car ses modalités d'interaction sont souvent basées sur l'agressivité ce qui amène les autres jeunes à devenir méfiantes vis-à-vis d'elle. Malgré cela, elle recherche constamment les interactions et le lien avec les jeunes et les adultes.

Au fil de son incarcération, la mineure investit les entretiens éducatifs. De prime abord fermée elle réussit à faire évoluer sa posture, favorisant ainsi le dialogue. Impatiente de sortir « chez sa mère », elle oublie la raison pour laquelle elle est détenue. Son discours concernant les faits n'évolue pas pour le moment, elle reste convaincue d'avoir bien agi et d'avoir été dans une démarche de protection de son neveu et de sa nièce.

Elle se saisit également de l'accompagnement proposé par la psychologue de la PJJ et se montre dans l'échange durant les entretiens bien qu'elle n'honore pas tous les rendez-vous.

Eléments de scolarité :

La scolarité de Cynthia LOPEZ avant sa détention a toujours été fortement chaotique pour ne pas dire inexistante du fait de son parcours de vie. Bien qu'une tentative d'inscription en internat scolaire à l'entrée en 6^e fut envisagée, Cynthia n'a jamais pu suivre une scolarité sur un temps prolongé. Son instabilité a été notamment liée aux multiplications des lieux de placement et du nombre important de fugues, empêchant de fait un quelconque suivi scolaire. Elle nous dira avoir été inscrite au collège en 5^e mais n'y être allée qu'une demi-journée. Cette inscription est la dernière effective dans le parcours scolaire de Cynthia.

Le cadre de la détention paraît aider Cynthia dans sa remobilisation autour de l'apprentissage scolaire. Ses capacités et ses bons résultats scolaires lui permettent d'avoir quelques retours positifs, et elle semble en éprouver du plaisir. Elle prépare actuellement son passage du CFG ainsi que l'ASSR2 et elle évoque avec dynamisme de futurs projets d'insertion autour de l'animation ou la petite enfance.

« J'aime trop les petits, j'arrive à les calmer, j'ai comme de la magie dans les mains », a-t-elle pu nous dire. Elle évoque également l'envie d'être éducatrice spécialisée et ensuite éducatrice à la PJJ. Nous ne pouvons que l'encourager dans cette dynamique. Sans nul doute ses compétences lui permettraient d'aller au bout de son projet.

Conclusion :

Actuellement nous nous interrogeons sur le projet de retour au domicile maternel de Cynthia au vu des difficultés encore être très présentes chez Madame MERCIER et de leurs relations encore très conflictuelles.

Aziz LASSOUED

Educateur PJJ

Document 4



DIRECTION INTER-REGIONALE GRAND NORD

Saint-Omer, le 15 novembre 2021

DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE
DE LA JEUNESSE DU PAS-DE-CALAIS

Madame LAMBERT
Responsable d'unité éducative
UEMO de Saint-Omer

SERVICE TERRITORIAL EDUCATIF DE MILIEU OUVERT
DE BOULOGNE
UNITE EDUCATIVE DE MILIEU OUVERT DE SAINT-OMER

à

Références :

N° Parquet : 14314000063

N° Instruction : JI1006000292

Madame TOURNY
Juge d'Instruction
TJ de Douai

RAPPORT de
MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE

Concernant :

Cynthia LOPEZ née le 14 novembre 2005 à Calais

La situation de Cynthia LOPEZ est particulièrement préoccupante. Cynthia est engluée dans une problématique lourde : victime de viols, parcours prostitutionnel, non protection de sa famille. Elle a fait plusieurs tentatives de suicide, certaines ayant nécessité des hospitalisations.

Actuellement incarcérée, elle se mobilise dans le cadre des activités proposées. Elle a notamment préparé et obtenu son CFG.

Veillez trouver ci-joint le bilan social réalisé par Monsieur DEKEYSER, assistant de service social, le rapport éducatif réalisé par Madame TOURNUS, éducatrice, et le rapport psychologique réalisé par Madame TALVET, psychologue.

BILAN SOCIAL

Réalisé par Thierry DEKEYSER, assistant de service social

COMPOSITION DE LA FAMILLE

Mère : MERCIER Véronique née le 10 novembre 1964 à Bourbourg

32 Rue Roger Salengo
59280 Armentières
Tél. : 06 31 08 74 05

Père : LOPEZ Didier né le 3 octobre 1967 à Tourcoing

13 Impasse Salvador Allende
59599 Tourcoing
Tél. : 06 14 03 65 98

Enfants du couple :

- LOPEZ Cynthia née le 14 novembre 2005 à Calais

Enfants de Mme :

- DECHERF Jeanne née le 12 mars 1984, vit à Roubaix
- DECHERF Lucie née le 3 novembre 1993, vit à Boulogne sur mer
- PINEAU Lisa née le 06 novembre 1997, mère de deux enfants, vit à Valenciennes

Enfants de M :

- LOPEZ Léa née le 20 avril 1989, vit à Lille
- LOPEZ Théo né le 12 août 1997, vit à Tourcoing

Séparation du couple en 2008

Conditions de vie de la mère

Ressources

Prestations familiales

RSA activité 600 €

Loyer 490 € moins APL 290 €

Conditions de logement de la mère

Mme MERCIER a emménagé dans un appartement de type F2 depuis plus de six mois à Armentières pour échapper aux représailles des auteurs du viol de sa fille Lisa qui l'ont menacée ouvertement devant son ancien logement.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE L' HISTOIRE FAMILIALE

Concernant Monsieur LOPEZ, nous n'avons pas réussi à recueillir d'éléments sur son histoire familiale.

Sur son parcours nous savons qu'avant la naissance de Cynthia il a eu deux enfants de deux unions différentes : Léa et Théo. La mère de Léa comme la mère de Théo ont rompu tout contact pendant des années avec Monsieur LOPEZ après leur séparation. Elles ont toutes les deux quitté le département sans donner leur nouvelle adresse, ce qui peut questionner sur d'éventuelles violences conjugales.

Nous avons pu aborder l'histoire familiale de Mme MERCIER.

Celle-ci est originaire de Bourbourg où elle a vécu avec ses deux parents et ses deux sœurs.

Elle semble idéaliser son père dans ses propos et lui prête des valeurs morales très strictes fondées sur une éducation religieuse. Mme fréquentera des établissements scolaires religieux. Elle insiste sur les valeurs morales que lui a inculquées son père tout au long de son enfance et de son adolescence.

Le père de Mme décède brutalement en 1993. Elle entre dans une profonde dépression sans jamais en être sortie vraiment. Elle nous dira d'ailleurs « je suis une femme droite, je porte le nom de mon père, je ne l'ai jamais déshonoré, ni quand il était en vie, ni depuis qu'il est mort ». Face à ce deuil, elle ne se sentira ni comprise ni épaulée au sein du foyer de son compagnon.

Pourtant, lors d'enquêtes précédentes, madame aurait révélé avoir été battue par son père.

Parallèlement, elle affirme que sa mère ne l'a jamais aimée et qu'elle lui vouait une sorte de haine inspirée de l'amour que lui portait son père. Madame n'a d'ailleurs plus de relation avec sa mère depuis plusieurs années : « je n'ai pas été aimée par ma mère, c'est pour ça que je serai la meilleure des mères ».

A l'adolescence, elle s'oppose à ses parents en désinvestissant sa scolarité. Elle sera orientée vers un CFA hôtellerie / restauration où elle ira au niveau CAP. Elle se fâche avec son père pour des raisons liées à sa mère, selon elle.

Elle part jeune fille au pair à 17 ans en Belgique dans une famille américaine fortunée selon elle.

Elle rencontre le père de ses deux aînées un an plus tard. Rapidement elle quitte son emploi pour vivre avec lui. Celui-ci est toujours hébergé chez sa mère, qui accueille Mme MERCIER très froidement.

Elle donne naissance à son premier enfant : Jeanne en 1984.
Lucie, la deuxième, naît en 1993 dans un contexte conflictuel entre le couple.

Elle rejoint une tante à RAISMES qui l'héberge puis elle rencontre le père de Lisa PINEAU en 1994. Le couple se constitue de 1996 à 2001.
Lisa, la troisième, naît en 1997 à Valenciennes.

Rapidement des crises de violence éclatent dans le couple jusqu'à sa séparation.
Lisa est alors âgée de 4 ans.

M. LOPEZ est agent de sécurité, lors de sa rencontre avec Mme MERCIER, qu'il héberge avec ses trois filles (Jeanne, Lucie et Lisa) pour la protéger de la violence du père de Lisa.

Cynthia, la quatrième, naît en 2005.

Dès la naissance de Cynthia, Mme MERCIER se retrouve de nouveau dans une grave problématique de violences conjugales qui durera jusqu'en 2008, date à laquelle elle se sauve de son domicile avec ses quatre filles pour être prise en charge par une structure spécialisée dans l'accueil de femmes en situation de violences conjugales.
Dès lors, elle vient s'installer à Armentières avec ses quatre filles.

Commencent alors de très longues procédures de plaintes envers M. LOPEZ pour des violences envers ses filles et de non présentation d'enfant.

Depuis cette date, Lucie, Lisa et Cynthia ont été placées successivement dans des institutions de l'ASE à des périodes diverses.

Une IOE est prise afin d'évaluer les conditions de vie de Lisa et Cynthia en décembre 2010.

Depuis, Cynthia est suivie en Assistance éducative d'abord en AEMO puis en Placement Provisoire dès ses 9 ans.

Ses deux parents sont dans l'incapacité de lui offrir des conditions de vie stables et sécurisantes.

Sa sœur Lisa placée au foyer de l'enfance a été victime d'un viol en 2012. Plus tard, elle sera confrontée à des situations de violences extrêmes et d'autres viols.

Sa mère traverse de longues périodes d'hospitalisation en psychiatrie depuis son arrivée à Armentières. La situation de ses filles est de plus en plus inquiétante.
Mme MERCIER est totalement dépassée et dans l'incapacité de gérer ses filles de manière stable et sereine.

Elle entretient une histoire destructrice avec un compagnon qui a été accusé de frapper ses filles.

A ce jour Mme MERCIER n'est pas en capacité de proposer un accueil et une prise en charge sécurisante pour Cynthia. Elle vit une relation affective avec un homme domicilié en Corse et chez qui elle se rend régulièrement.

Elle nous confiera avoir passé sa vie à rechercher son père à travers ses différents compagnons.

LE PARCOURS DE CYNTHIA :

La situation de la famille est connue des services en charge de la protection de l'enfance depuis 2007, date de la première information préoccupante transmise au procureur.

Dès la petite enfance et jusqu'à ce jour, Cynthia a eu un parcours de vie fait d'évènements violents et traumatiques : elle assiste aux violences conjugales lorsque ses parents vivent ensemble, et même au-delà de leur séparation. Elle connaît avec sa mère et ses sœurs la fuite dans un foyer pour femmes victimes de violences, les ruptures brutales avec son père, avec sa mère, tantôt gardée et non rendue par l'un, tantôt « enlevée » pour être récupérée par l'autre.

Elle est le témoin des violences de sa mère envers ses sœurs, puis victime des violences de sa mère, du compagnon de sa mère et de sa sœur Lisa envers elle.

Elle sera placée dès ses 9 ans, notamment en famille d'accueil. Pour autant elle ne sera pas en capacité de s'investir pleinement auprès de l'assistante familiale tant le lien à sa mère est fort. Elle semble encore trop préoccupée par sa mère qu'elle sait fragile pour se centrer sur elle.

Elle révélera à l'âge de 6 ans avoir été victime de viol (affaire classée sans suite) puis à nouveau à l'âge de 10 ans. A l'âge de 12 ans et demi elle aurait été séquestrée par la famille d'un des auteurs présumés du viol en réunion dont a été victime sa sœur Lisa.

Une note de l'ASE du 17 mars 2018, Cynthia a 13 ans, rapporte que depuis 1 an elle a connu 11 lieux d'accueil et que ses actes sont calqués sur des épisodes de vie de ses sœurs :

- Viols collectifs et fugues à répétition comme Lisa,
- Déni de grossesse et maternité comme Lucie,
- Prostitution,
- Impulsivité des fugues : Cynthia ne sait pas ce qui la fait partir brusquement quel que soit le lieu où elle se trouve,
- Affabulation.

Une évaluation psychologique d'une association spécialisée dans l'approche des conduites en lien avec la prostitution indique : « Cynthia est en dépression, elle va très mal et la prostitution est le symptôme signifiant qu'elle va mal, qu'elle ne vaut rien. Elle a la haine d'elle-même. Son estime de soi étant nulle, elle acquiert de la valeur quand le client lui donne de l'argent. Elle a ressenti un abandon, enfant, dont elle ne se remet pas ; si ses parents l'ont abandonnée, pourquoi nous nous réussirions ? ».

Elle sera parallèlement suivie au sein d'un CMP de secteur qu'elle investira plutôt bien.

On note que Cynthia est en errance depuis de nombreuses années.

Le parcours de Cynthia est ponctué de violences et d'hospitalisations, ayant toujours grandi dans un contexte familial empreint de grandes violences verbales et physiques dont elle été témoin et victime. Il en ira de même pour son parcours institutionnel. Il sera également marqué par des ruptures et mises en danger lors de ses très nombreuses fugues.

Notre service intervient suite à l'incarcération de Cynthia pour des faits de détention arbitraire de mineurs de 15 ans du 10 au 19 avril 2021.

RAPPORT ÉDUCATIF

Réalisé par Mme Elisabeth TOURNUS, éducatrice

Origine de la mesure :

À la suite des faits de séquestrations aggravée sur plusieurs mineurs de moins de 15 ans ayant entraîné l'incarcération de Cynthia au quartier mineur de Longuenesse, une Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative a été ordonnée.

Cynthia est aujourd'hui âgée de 16 ans, cette jeune fille est connue des services de l'Aide Sociale à l'Enfance depuis son plus jeune âge. La situation de la famille a été signalée depuis 2007, les informations préoccupantes mettent en exergue un contexte de violence conjugale et intrafamiliale dans lequel la stabilité, l'équilibre et l'intégrité de Cynthia ont toujours été en péril.

Ces éléments ont été notre point de départ pour mener des entretiens éducatifs avec Cynthia que nous avons rencontrée à plusieurs reprises au sein du quartier mineur. L'adolescente nous est apparue très posée et calme, mature dans son discours mais aussi dans son apparence. Elle a pu se livrer aisément notamment sur les relations qu'elle entretient avec ses parents, ainsi qu'avec les autres membres de sa famille.

Cynthia dit avoir des relations conflictuelles avec sa mère et sa sœur Lisa, bien que derrière la colère et la déception, la jeune fille reste très attachée à elles. Cynthia reconnaît la mise en échec de ses placements et la volonté permanente de retrouver sa place auprès de sa mère et de sa grande sœur Lisa.

L'adolescente est très lucide sur sa situation familiale, elle aborde les violences et le rejet dont elle dira avoir souffert, ainsi que son vécu traumatique. Elle nous fait part de ses plaintes concernant différents viols qu'elle aurait subis notamment celui à l'âge de 10 ans lorsqu'elle aurait été hébergée chez son père et confiée à des jeunes qu'elle ne connaissait pas.

Pour elle, ses parents n'ont jamais su la protéger, certains propos tels que le discours de son père ont pu la blesser dans une non reconnaissance de sa position de victime « Cynthia, elle est comme ça elle aime les hommes ».

La jeune fille semble mettre beaucoup d'espoir dans ce suivi à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ayant eu l'exemple de sa grande sœur, Lisa PINEAU suivie par les professionnels de l'UEMO d'Armentières.

En détention, l'adolescente a pu maintenir des liens avec sa mère, puisque celle-ci a pu lui écrire très régulièrement, des lettres de soutien empreintes de tendresse et d'affection qui ont beaucoup touché Cynthia. Sa mère ayant pu avoir par ailleurs des propos blessants envers elle.

En ce qui concerne ses relations avec son père, Cynthia est restée très évasive. Elle nous dira n'avoir plus de liens avec lui depuis sa détention. L'adolescente lui reproche son manque d'attention et de protection à son égard et la violence dont elle a été témoin enfant.

De par son vécu, l'adolescente dit ne faire confiance à aucun adulte, « ils ne sont pas fiables ». Elle a pu évoquer sa dépression, ses tentatives de suicide, ses hospitalisations et ses addictions alcool et stupéfiants.

Cynthia ne prend pas conscience de ses mises en danger à vivre dans la rue. Lorsque nous tentons d'aborder avec elle, le milieu de la prostitution, celle-ci ne l'aborde que de manière détournée « elle connaît ce milieu mais nie avoir eu le besoin de se prostituer ».

Les entretiens ont été propices aux échanges constructifs dans lesquels Cynthia reconnaît sa responsabilité quant aux faits reprochés. Sans excuser son geste, elle explique avoir voulu protéger ses neveux et leur apporter les soins maternels dont ils avaient besoin.

Cynthia a du mal à accepter qu'on puisse la désigner comme ayant causé du tort et fait du mal à des enfants. Aujourd'hui, elle dira faire appel à la police si elle se trouvait de nouveau face à ce genre de situation malgré le risque d'un éventuel placement des enfants.

L'adolescente semble être dans une dynamique positive avec la volonté sincère de vouloir s'en sortir et de fonctionner autrement.

RAPPORT PSYCHOLOGIQUE

Réalisé par Mme TALVET Béatrice, Psychologue

Cynthia est une jeune fille intelligente, sensible, repérée dans son histoire et non carencée sur le plan éducatif. Elle maîtrise parfaitement son discours, notamment lorsqu'il est adressé aux adultes, aux professionnels. Cette maîtrise rend difficile l'établissement d'une relation tout à fait authentique avec la jeune fille, qui avoue ne faire aucune confiance aux adultes, adultes qui ont largement fait défaut en termes de fiabilité et de protection depuis sa plus tendre enfance.

Dans son histoire de vie, on trouve la trace de nombreux éléments traumatiques : enfant exposée aux violences conjugales, enfant victime de violences physiques, psychologiques, sexuelles, enlèvement, ruptures, placements. Notons que sa situation est signalée aux services sociaux après la séparation du couple parental.

Ce statut d'enfant victime n'a été reconnu que dans le cadre d'une agression extra-familiale. Pourtant, c'est aussi au cœur de sa famille que Cynthia a été et continue d'être exposée à des violences, de la part de son père, de sa mère et de sa sœur Lisa. Ainsi, sa mère n'a pas l'intention d'aller la voir en détention, et a pu nous dire que sa fille « aimait » se prostituer.

Cynthia est vue par ses parents comme une « séductrice », comme étant attirée par la sexualité depuis son plus jeune âge ; cette inversion des places puisque considérée comme une adulte et non pas comme une enfant, nous apparaît très révélatrice d'un fonctionnement pervers dans sa famille.

Pour survivre dans ce milieu pathologique, elle a sans doute dû adapter ses propres modalités relationnelles. Madame MERCIER nous semble très encline à instrumentaliser les professionnels et à déjouer la Loi, se plaçant bien souvent en position de victime en lieu et place de sa fille, de ses filles ?

Madame déclare avec force ne jamais avoir « déshonoré » son père depuis sa mort, dans une formule qui pourrait laisser à penser qu'elle a gardé secrètes des paroles qui auraient pu porter atteinte à sa réputation.

Les confusions sont également à l'œuvre entre les enfants de la fratrie, notamment entre Cynthia et Lisa PINEAU et entre Cynthia et son père : « tyran capricieux, autoritaire ». Projections destructrices de la part du père : « elle aime les mecs », mais aussi de la mère : « tu deviendras une pute et tu te feras violer comme ta sœur... »

L'impuissance des professionnels est patente ; depuis des années, les interventions échouent à endiguer la spirale des mises en dangers répétées de la jeune fille, notamment sur le plan sexuel ; de fait, elle tient un décompte précis de toutes les agressions subies, en dépit du nombre de professionnels mobilisés autour d'elle.

Seules les mesures de contenance entre quatre murs telle que la prison semblent pouvoir la stopper. De fait, Cynthia semble appeler de ses vœux l'intervention de la Justice : elle a d'emblée investi le suivi de la PJJ.

Ainsi, elle semble investir son incarcération comme un temps de mise en perspective de sa trajectoire, tout en étant consciente de sa fragilité. Ainsi, Cynthia doute de sa capacité à ne pas replonger dans ses errances.

Par rapport aux faits qui ont conduit la jeune fille en détention : il apparaît évident que Cynthia semble s'être reconnue dans les enfants de sa sœur qu'elle dit avoir voulu protéger.

Elle évoque avec amertume le fait d'avoir été identifiée à une personne dangereuse pour son neveu et sa nièce, « une pédophile » dit-elle. Cette inversion des places est douloureuse pour elle.

CONCLUSION :

La situation de Cynthia est extrêmement inquiétante. Ses mises en danger répétées tiennent en échec l'intervention des professionnels. Sa relation à l'autre semble se faire dans cette mise en échec systématique, une façon potentiellement de garder le contrôle en maintenant l'autre à distance et donc de se protéger.

Cynthia semble chercher quelque chose de ses origines paternelles. Elle y trouve une forme de protection tout en s'y trouvant en grand danger.

Elle dispose de bonnes ressources intellectuelles et a un peu repris confiance en ses compétences scolaires au cours de son incarcération.

Glossaire

AEMO : Assistance Educative de Milieu Ouvert

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CFA : Centre de Formation d'Apprenti

CFG : Certificat de Formation Générale

CMP : Centre Medico Psychologique

IOE : Investigation Orientation Educative

LSP : Liberté Surveillée Préjudicielle

MJIE : Mesure Judiciaire d'Investigation Educative

STEMO : Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert

UEMO : Unité Educative de Milieu Ouvert